

Département de médecine familiale

Nom de la politique :	Demi-journée de retour en médecine de famille pour l'année de formation R3
Approuvé par :	Comité FM-ESFP
Date de la dernière révision:	14 décembre 2023
Département de contact:	Chef d'éducation en médecine familiale dfmpgmanager@uottawa.ca

Objet :

L'objectif de cette politique est d'assurer la capacité des résidents à entreprendre des activités de médecine familiale d'une demi-journée au cours de la troisième année de formation, conformément aux caractéristiques du CMFC en matière de continuité des soins et de centralité de la médecine familiale.

Politique :

1. Les résidents sont fortement encouragés à intégrer une journée toutes les deux semaines, ou ½ journée par semaine (selon le site) dans un environnement clinique de médecine familiale. Les demi-journées peuvent être consacrées à des domaines spécifiques de la médecine familiale. Elles peuvent également être considérées comme une opportunité d'enseigner à des apprenants plus juniors et de recevoir un mentorat de la part de médecins généralistes ayant une pratique ciblée combinée à la médecine familiale.
2. Il est demandé à chaque programme de s'assurer que les résidents ont la capacité d'entreprendre des activités d'une demi-journée qui leur permettront de rester en contact avec l'ensemble du champ d'application de la médecine familiale. La manière dont cela se fait dans chaque programme est discutée avec le résident et son directeur de programme.
3. Outre les exceptions traditionnelles à la présence à la demi-journée de retour, qui comprennent les vacances, les rotations hors de la ville, les astreintes, il peut y avoir des rotations supplémentaires dans lesquelles les résidents de troisième année seront encouragés à limiter leur temps d'absence du service. Ces rotations seront identifiées avant le début de l'année universitaire, de manière à ce que les modifications appropriées de leur emploi du temps puissent être anticipées.
4. Dans la mesure du possible, les résidents ne doivent pas être de garde ou programmés pour un quart de travail qui se prolonge au-delà de minuit la nuit précédant leur demi-journée de retour. Les résidents en médecine familiale seront relevés de leurs fonctions cliniques à midi le jour de leur demi-journée de retour et devront être de retour à 18 heures pour reprendre leurs fonctions de garde. Si les résidents ne sont pas en mesure d'être physiquement présents à 18 heures, il leur incombe de demander à un autre résident de les remplacer "physiquement" jusqu'à ce qu'ils reprennent leur service.

Applicabilité : Cette politique s'applique aux résidents en troisième année de formation postgraduée (PGY3).

Université d'Ottawa, Département de médecine familiale : Demi-journée de formation pour les résidents de 3e année de médecine familiale